

Département des
Pyrénées-Orientales

REPUBLIQUE FRANCAISE

REÇU LE : LIBERTE - LEGALITE - FRATERNITE

Arrondissement de : 15 DEC. 2022
Céret

N°2022/51

SOUS-PREFECTURE
DE CERET

Commune de LAMANERE 66230

Canton de :
Prats-De-Mollo

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : 7
Sous-Domaine :
7.1

L'an deux mille-vingt-deux, le huit décembre à neuf heures,
le conseil Municipal de la Commune de LAMANERE
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de
ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Gisèle
JUANOLE.

Objet : **DM n°=4**
Commune SI

Présents : Messieurs Laille Jean-Paul, CUVILLIEZ Gérard,
PUJOL Jacky, FONT Claude, Madame Démoulin Pierrette.
Formant la majorité des membres en exercice,

Nombre de
conseillers
municipaux en
service est de :
six

Absent : Néant.
Empêché : Néant.
Procuration : Néant.

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
01/12/2022

Secrétaire de séance : Monsieur Laille Jean-Paul.

AFFICHAGE EN DATE
DU :
01/12/2022

Madame le Maire informe son conseil municipal, le souhait de ne
pas voter de budget supplémentaire pour cette année 2022 ;

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :
12/12/2022

Et qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative
suivante, pour faire suite à la création du programme 110 selon
la délibération précédente n°= 2022/50, reproduite ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
231-110 Maison pour les activités de pleine nature et les patrimoines locaux	+ 28 028,00 €	231-98 Travaux bâtiments communaux 2111 Terrains nus 2184 Mobilier 2157 Mat. & Out.de voirie	-20 000,00 € -1 628,00 € -5 000,00 € -1 400,00 €
TOTAL	+28028,00 €	TOTAL	-28028,00 €

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des
membres.

PAR PUBLICATION
LE :

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et
ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés conformément aux Articles
L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.
Lamanère, le 08 décembre 2022

Le Maire,
Gisèle JUANOLE


